

## **L'exploitation sexuelle des enfants**

L'exploitation sexuelle est illégale et constitue une infraction pénale. On parle d'exploitation sexuelle lorsqu'une personne demande ou fait le commerce du sexe en échange de cadeaux, de faveurs ou de choses comme la nourriture, le logement, la drogue, l'alcool ou l'argent. On parle d'exploitation sexuelle d'enfants lorsqu'une personne adulte en qui l'enfant a confiance ou en position d'autorité tel qu'un membre de famille, un enseignant, un ministre, un avocat; utilise une personne plus jeune ou plus vulnérable (moins de 18 ans) à des fins sexuelles. Par exploitation sexuelle, on comprend aussi des attouchements sur toute partie du corps d'une personne mineure, ou demander à une personne mineure de toucher le corps de quelqu'un d'autre à des fins sexuelles.

### **Qui est sexuellement exploité?**

La majorité des jeunes, victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes, mais les garçons en font aussi partie. Beaucoup ont vécu des conflits dans leurs familles, des dépendances ou bien ils ont été maltraités dans leur enfance, subi des abus physiques et/ou sexuels. Beaucoup ont été des sans-abris pendant une période plus ou moins longue et c'est souvent au cours de cette période d'itinérance que les adultes profitent d'eux pour avoir des relations sexuelles.

### **Quel est l'âge de consentement à l'activité sexuelle?**

L'âge de consentement à des relations sexuelles au Canada est de 16 ans. C'est l'âge auquel on considère qu'une personne est assez adulte pour prendre des décisions personnelles en ce qui concerne la vie sexuelle. Même si une personne âgée de 16 ans peut être assez majeure pour décider de ses relations sexuelles, cette personne n'est pas encore adulte. Au Manitoba, on considère qu'une personne est adulte quand elle atteint l'âge de 18 ans. Une personne âgée de 16 ans peut accepter d'avoir des relations sexuelles avec une personne adulte seulement si la personne adulte n'est pas en position d'autorité ou de confiance. Les relations sexuelles avec une personne âgée de moins de 18 ans sont illégales pour une personne adulte en position d'autorité ou de confiance. C'est la responsabilité de la personne adulte de respecter la loi.

### **Qu'est-ce qui peut arriver si vous êtes reconnu coupable d'exploitation sexuelle des enfants?**

Si vous êtes reconnu coupable d'exploitation sexuelle à un enfant de moins de 16 ans, vous pouvez écoper d'une prison allant jusqu'à 10 ans et on pourrait vous expulser du Canada. Votre comportement aura une incidence sur votre famille et la réputation de votre communauté ou votre groupe ethnique. Votre nom sera inscrit dans la base de données du registre de la police concernant les mauvais traitements, accessible à tout le monde. Vous aurez à vivre dans la honte toute votre vie et vous aurez du mal à trouver emploi ou un logement.

### **Quelles sont les conséquences sanitaires?**

Un enfant qui a été exploité sexuellement pourrait attraper les infections sexuellement transmissibles (IST) ou le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH). Si vous avez des relations sexuelles sans préservatif, l'enfant pourrait vous contaminer, ou vous pourriez contaminer l'enfant avec une ITS. Si vous avez ou transmettez une IST, il est beaucoup plus facile d'attraper le VIH. Le VIH cause le SIDA, et il n'y a pas de remède contre le SIDA. Si vous avez attrapé le VIH, vous pouvez même ne pas le savoir parce que vous pourriez ne pas avoir de symptômes. Même si vous n'avez pas de symptômes, vous pouvez transmettre cette infection à d'autres partenaires sexuels, votre mari ou votre femme, et même à vos futurs enfants.

### **Que devriez-vous faire si vous pensez que quelqu'un est entrain d'exploiter sexuellement un enfant?**

Il incombe à chaque adulte de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. Si vous craignez que l'enfant soit entrain de subir une exploitation ou une maltraitance, vous devez signaler vos préoccupations à la police, aux Services à l'enfance et à la famille, ou au département des IST d'un centre de santé. Vous n'avez pas à donner votre nom et les renseignements que vous fournissez seront confidentiels. Si vous n'êtes pas sûr de comment faire part de vos préoccupations, parlez à un conseiller et demandez de l'aide.

Les activités suivantes sont illégales. Vous devez contacter la police si:

- Vous voyez un adulte sur la route entrain de solliciter quelqu'un de moins de 18 ans pour des activités sexuelles
- vous savez que quelqu'un vend son enfant à des fins sexuelles (proxénétisme)
- Vous trouvez des images d'abus d'enfants (pornographie juvénile) sur Internet
- un enfant a été contacté pour des fins sexuelles sur Internet
- vous trouvez un site web qui fait la promotion de voyages dans le but d'exploiter sexuellement des enfants
- vous soupçonnez qu'une maison dans votre quartier est utilisée pour l'exploitation sexuelle des enfants
- vous êtes au courant qu'un enfant subit de l'exploitation dans sa famille, à l'école ou tout autre lieu

Vous pouvez rapporter en ligne ces activités illégales sur le site web [www.cybertip.ca](http://www.cybertip.ca), téléphoner la police de Winnipeg au 986-3464, ou envoyer un courriel à [wps-vice@winnipeg.ca](mailto:wps-vice@winnipeg.ca). Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, visitez le site web [www.stopsexwithkids.ca](http://www.stopsexwithkids.ca)